

AR Préfecture

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
29 AVR. 2026

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 26 AVRIL 2026

L'an Deux Mille Vingt-Six, le dimanche 5 avril, à 9 heures, sous la présidence de M. Claude Faucher, Maire, se sont réunis à la mairie dans la salle du Conseil, les membres du Conseil Municipal de Saint-Paul-de-Tartas, régulièrement convoqués, le lundi 13 avril deux-mille vingt-six conformément aux dispositions de l'article L2121-11 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT).

Date de la convocation : 13 avril 2026

Membres élus : 11

Présents : Beaumel Christiane, Boyer David, Chaniel Eric, Faucher Claude, Granouillet Fabrice, Jallat Bernard, Lailheugue Blandine, Madinier Georges, Mugnier Marie-Laure, Soulier Virginie,
Représenté : Grange Béatrice par Granouillet F.
Absent non représenté : /

Membres présents : 11

Votants : 11

Secrétaire de séance : Blandine Lailheugue

n° 2026-47

Objet : Délibération demande d'audit sûreté, sécurité au Groupement départemental de gendarmerie Nationale

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant :

- le développement d'actes d'incivilité dans la commune et les évolutions de la délinquance sur le territoire,
- la nécessité de mettre en place des outils contribuant à la prévention des risques et à l'élucidation des faits délictuels,
- la nécessité de mobiliser des compétences techniques, afin que la commune bénéficie d'un accompagnement pour l'identification des risques et des besoins au regard des caractéristiques de la commune et de la typologie des risques encourus,
- la nécessité d'engager une réflexion avec les habitants pour appréhender les enjeux de la mise en place de la vidéoprotection sur le territoire communal et notamment les principaux axes de circulation d'entrée et de sortie du bourg, village et hameaux,
- de la possibilité d'intervention du référent sûreté du Groupement de Gendarmerie Départementale gratuite, sans contrepartie ni obligation, et ne présentant aucun caractère contractuel,
- d'un accompagnement nécessaire en amont de tout projet d'installation d'un système de vidéoprotection.

Où cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de solliciter auprès du Groupement de Gendarmerie Départementale de la Haute-Loire, un audit sûreté sur la prévention situationnelle et la vidéoprotection afin de renforcer la sécurité des sites professionnels ou accueillant du public ainsi que les habitations sur la Commune de Saint-Paul de Tartas,

MANDATE le Maire pour la mise en œuvre de toutes démarches à cet effet,

AUTORISE le Maire à signer toute pièce à intervenir.

La présente délibération sera transmise au représentant de l'État et affichée conformément à la réglementation en vigueur.

Par :	
Pour :	9
Contre :	0
Abstention :	2
Ne prend pas part au vote :	-

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

La secrétaire de Séance,

Le Maire,

Blandine Lailheugue

Claude Faucher

